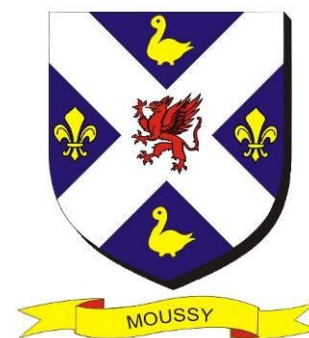




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2025

Date de convocation :	31/10/2025
Date d'affichage :	14/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine, MME NICOUD-PRUVOST Armelle

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : M. MONTHILLER Gérard

Délibération portant sur la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 est un partenariat entre la CAF du Val d'Oise, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la communauté de communes Vexin centre et les communes membres, dont Moussy. Elle vise à renforcer les actions en faveur des familles sur des thématiques prioritaires : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, insertion, accès aux droits, et logement.

Objectifs principaux :

- Petite enfance : Promouvoir les métiers de la petite enfance et redynamiser les Relais Petite Enfance (RPE).
- Enfance-jeunesse : Développer des actions pour les adolescents et créer de nouveaux temps d'accueil périscolaire.
- Parentalité : Déployer des actions pour les parents d'enfants scolarisés et faciliter l'accès aux actions parentalité pour les parents d'enfants de 0 à 4 ans.
- Animation de la vie sociale : Encourager la création de liens entre les habitants et favoriser l'interconnaissance entre les partenaires.
- Insertion et accès aux droits : Favoriser la mobilité des habitants sur le territoire.
- Logement : Accompagner les seniors dans l'aménagement de leur logement.

Gouvernance : La convention est pilotée par un comité de pilotage stratégique et un comité technique opérationnel. Elle est valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF), **Vu** la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la CAF du Val d'Oise en date du 27 février 2024,

Vu la délibération n° D_2025_03_17 du Conseil Communautaire de la CCVC du 27 mars 2025,

Considérant la nécessité de renouveler la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029,

Considérant que cette convention est un partenariat entre la CAF du Val d'Oise, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Communauté de Communes Vexin Centre et les communes membres, dont Moussy,

Vu le projet de convention annexé en pièce jointe,

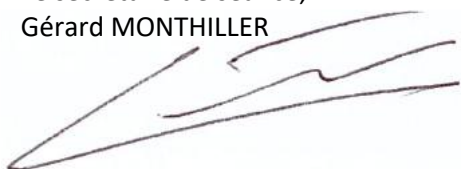
Le conseil municipal de Moussy, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention.

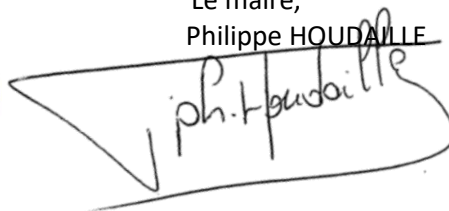
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Moussy, le 7 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Gérard MONTHILLER



Le maire,
Philippe HOUDAILLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20251107-135-Conv-MSA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2025

Publication : 14/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

